



Nomination de la Responsable pédagogique et scientifique provisoire du parcours d'excellence convention Sciences-Po Paris de la Faculté Roger Toumson – UFR des Humanités

LE PRESIDENT

- Vu** le code de l'Education ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 05 juillet 2022 ;
- Vu** la délibération n°2022-02 du Conseil d'Administration de l'U.A. du 24 février 2022 portant élection de **Monsieur Michel GEOFFROY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (U.A.) ;
- Vu** la demande du Doyen de la Faculté Roger Toumson – UFR des Humanités en date du 05 Juillet 2022 ;

ARRETE

Article 1

Madame Caroline SEVENO, Maître de Conférences associée, est nommée Responsable pédagogique et scientifique provisoire du parcours d'excellence convention Sciences-Po Paris de la Faculté Roger Toumson – UFR des Humanités.

Article 2

La nomination de Madame Caroline SEVENO prend effet à compter du 11 juillet 2022.

Article 3

Le directeur général adjoint des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 11 juillet 2022

Le Président de l'Université des Antilles

Pr. Michel GEOFFROY

